

# Conditions d'accès à la qualité de commerçant ?

## Ressortissants Nationaux

Loi Chapelier : chacun peut choisir le métier de son choix = liberté de commerce

<b>1) Les femmes</b>	1942 : avec autorisation du mari 1965 : liberté totale
<b>2) Les Mineurs</b>	L121-2 Code commerce 487 Code civil => Mineurs ne peuvent pas être commerçant  <u>Exception</u> : mineur émancipé sur autorisation juge des tutelles (loi 2010)
<b>3) Majeurs protégés</b>	495 Code civil : même règle que le mineur
<b>Étrangers</b>	
<b>Déclaration</b>	122-1 code du commerce : déclaration à la préfecture (Sauf UE)

## 2 EFFETS

Sanctions	Incompatibilité
Faute grave de gestion = incapacité commerciale <10 ans 650-1 du code commerce	Certaines professions sont incompatibles : ° fonctionnaire ° Profession libérale réglementée

## LE CONJOINT

Collaborateur	Salarié	Associé
<u>2 conditions</u> : ° Pas d'autres activités ° Pas de rémunération  <u>Régime</u> ° Enregistrer au <b>registre</b> commerce à ce titre ° <b>Mandat</b> d'accomplir acte d'administration (L121-6 C.Com) ° Droits <b>sociaux</b> ° Pouvoir de <b>codécision</b> L121-5	<u>2 conditions</u> : ° Contrat de travail ° Subordonné à son époux/se  <u>Régime</u> Tous les <b>avantages</b> d'un salarié  <b>!/ \ COUTE CHER</b>	<u>2 conditions</u> ° Une société ° apporte des biens  <u>Régime</u> ° Droit <b>de contrôle et de gestion</b> de la société ° Droit au partage des <b>bénéfices</b>  <b>++ Statut le plus privilégié</b>